

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 13 10 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M. GUILLEMET Eric
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M. PERRUDIN Gildas
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} CHARLÈS Mathilde
M^{me} BRENDÉL Charlotte
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} ROBIN Amélie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. DESMOULIN Gil
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 06/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.

M^{me} D'HEROUVILLE Véronique a donné pouvoir à M. CHARDIGNY Thomas.

Étaient absents :

M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20H40.

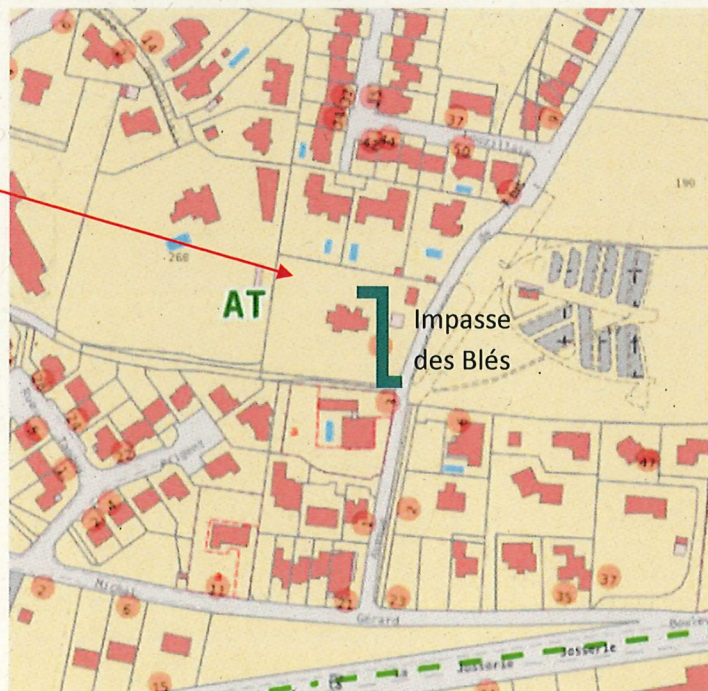
Secrétaire de séance :

Mme Nathalie Lefebvre Bertin



Domaine public - Dénomination des voies et adresses - ZAC Beausoleil – création d'une impasse dans le lotissement « APELCY », 5 Avenue de Beausoleil

Plan de localisation et plan de la parcelle concernée par la nouvelle voie à nommer



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune,

Vu l'article n°141-3 du code de la voirie routière à la mise à jour du tableau de classement des voies,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur le pouvoir du conseil municipal sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Vu le permis d'aménager n° PA 0352102600001 déposé le 17/03/2026 en Mairie de Pacé,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Considérant que le processus technique de contribution à la Base Adresse Nationale requiert une certification par la commune,

Vu l'avis favorable émis par la commission « opérations d'aménagement, prospective et environnement » lors de sa réunion du 07/09/2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE :

le nom impasse des Blés attribué à la nouvelle impasse.

ADOpte :

la dénomination de cette voie selon le plan ci-dessus.

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

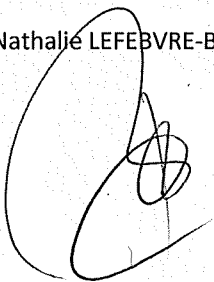
Quorum réuni : 31 élus présents.

Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Nathalie LEFEBVRE-BERTIN.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

